



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Avis préalable d'ouverture de faillite

Date de publication: SHAB 15.09.2023

Visible par le public jusqu'au: 15.09.2028

Numéro de publication: KK01-0000032463

Entité de publication

Office des faillites du canton de Neuchâtel, rue de l'Epervier 4, 2053 Cernier

Avis préalable d'ouverture de faillite ASSOCIATION POUR UN TOURISME EQUITABLE ET SOLIDAIRE

Débiteurs:

ASSOCIATION POUR UN TOURISME EQUITABLE ET SOLIDAIRE
CHE-115.764.868
Rue de l'Evole 33
2000 Neuchâtel

Date de décision de la dissolution : 20.06.2023

Remarques juridiques:

Les débiteurs du failli sont rendus attentifs au fait qu'ils ne peuvent plus s'acquitter en mains du failli sous peine de devoir payer deux fois, et ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre immédiatement à la disposition de l'office des faillites sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 5, CP). La publication concernant le type, la procédure, le délai de production, etc. se fera à une date ultérieure. Publication selon l'art. 222 LP.

Société dissoute en vertu de l'art. 731b CO

Remarques:

But: soutenir les actions de l'organisation non gouvernementale "La ferme aux arbres de Dekese", en sigle LAFADE Congo, ayant son siège en République démocratique du Congo; soutenir les actions du bureau de coordination de l'ONG LAFADE Congo en Suisse à Neuchâtel; soutenir "l'association les amis de LAFADE CONGO" Avenue J.-Jacques Rousseau 6 à Neuchâtel; soutenir la région de Dekese en RDC dans sa lutte contre la pauvreté par des actions sociales et humanitaires et la promotion du tourisme solidaire; promouvoir le désenclavement des zones rurales et agricoles par un programme d'appui culturel; promouvoir la biodiversité au sein du parc national de la Salonga en collaboration avec d'autres organisations internationales reconnues; promouvoir et encourager le tourisme solidaire en soutenant la construction d'un centre d'accueil dans la région; promouvoir le développement des énergies nouvelles dans leurs applications; soutenir d'autres organisations non gouvernementales reconnues, en

rapport avec ses activités, oeuvrant sur place et poursuivant les mêmes objectifs; promouvoir l'Eco tourisme et la gestion durable de l'écosystème en collaboration avec les instituts nationaux et internationaux ayant la même vision.

CITATION

Par décision du 20 juin 2023 le juge du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers a prononcé la dissolution précitée et ordonné sa liquidation selon les dispositions applicables à la faillite.

Par la présente publication, Madame Liliane Gertrude GRIMM TSHITOKO, membre présidente ; Monsieur Antoine N'DONDO, membre trésorier et Monsieur David Jérôme TSHITOKO, membre vice-président secrétaire, tous avec signature collective à 2, sont convoqués dans les locaux de l'office des faillites sis rue de l'Épervier 4, 2053 Cernier, le lundi 25 septembre 2023 à 10h30, pour être entendus sur les opérations de liquidation de la faillite précitée. Faute par eux de se présenter, les personnes précitées sont rendues attentives au fait que cette faillite sera liquidée conformément aux dispositions de la LP. Les tiers qui détiennent des biens appartenant à la faillie ou contre qui la faillie a des créances sont également tenus d'en informer l'office jusqu'au 25 septembre 2023 (art. 222 LP, 324 CP).